



## PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES POUR LE PACS

- Convention de Pacs (convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n°15726\*02)
- Déclaration conjointe d'un Pacte Civile de Solidarité (PACS) et attestations sur l'honneur de non-parentalité, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n°15725\*02)
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois
- Pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original + 1 copie).

Dépôt des dossiers aux heures d'ouverture de la mairie :

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00  
Et le mardi de 12h00 à 18h30

ou par voie postale au :  
5 rue Chapron 14120 Mondeville

ou par courriel :  
[service.population@mondeville.fr](mailto:service.population@mondeville.fr)

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter le service Relations citoyens aux coordonnées indiquées ci-dessus ou au 02 31 35 52 01